

TOUS UNIS POUR UNE LUTTE COLLECTIVE CONTRE LA FCO !

L'épizootie de Fièvre Catarrhale Ovine (FCO) a bel et bien repris, et le virus circule intensément depuis cet été : on a détecté dix fois plus de foyers à l'automne 2016 qu'à l'automne 2015. Si on peut espérer un ralentissement hivernal, avec la diminution des insectes qui transmettent le virus, tout laisse à penser que la maladie repartira de plus belle au printemps/été 2017.

Des cas cliniques avec avortements commencent à être observés dans plusieurs départements. Et c'est plus d'un millier d'élevages qui ont déjà été déclarés infectés.

La circulation du virus est donc bien réelle et la maladie risque d'impacter les cheptels à l'été 2017.

En France, les conditions pour sortir de la zone réglementée vers la zone indemne sont, soit une double désinsectisation avec un test PCR négatif, soit la vaccination.

La condition imposée par la réglementation européenne pour sortir du territoire est la vaccination des animaux.

Si des mesures d'allègement à ces conditions sont parfois envisageables, la vaccination reste la meilleure solution.

La lutte contre la FCO ne peut être collective.

Actuellement, le vaccin est encore gratuit.

N'attendez plus, vaccinez ou faites vacciner* votre cheptel !

* Renseignez-vous auprès de votre vétérinaire. Seule la vaccination par le vétérinaire est reconnue pour tout mouvement.

